

COPRO : Un partenaire de qualité dans le secteur des voies et infrastructures

La certification fait partie intégrante de la vie de tous les jours. Toutes sortes de produits sont aujourd'hui porteurs d'un label de qualité. C'est également le cas dans l'industrie du bâtiment, où la certification est un élément indispensable pour des produits et applications de qualité. Lors de projets de construction, un « tiers » est plus que nécessaire. Ce tiers, indépendant du producteur et du maître d'ouvrage, supervise la qualité du chantier, de manière impartiale, et apporte une incontestable valeur ajoutée pour la qualité d'ensemble du projet. Dirk Van Loo, CEO de COPRO, s'exprime sur les objectifs de l'organisation.

Comment COPRO a-t-il vu le jour ?

Dirk Van Loo : « Nous avons travaillé fin des années 70 à l'élaboration d'un nouveau modèle de cahier spécial des charges pour les travaux d'infrastructure subventionnés. Il en a résulté notamment une nouvelle approche du « contrôle des matériaux ». Les produits ne pouvaient - c'est toujours le cas aujourd'hui - être transformés que par le maître d'ouvrage public, après que ce dernier les avait examinés. Les prélèvements d'échantillons sur chantier, les tests en laboratoire et l'attente des résultats perturbaient beaucoup le bon déroulement des chantiers.

L'article 12 de l'AR relatif au cahier général des charges allait apporter la solution : il ne peut être renoncé à ces inspections que si les produits sont contrôlés par un organisme indépendant, pendant leur fabrication. Les débats entre les organismes publics et la fédération des entrepreneurs de travaux de voirie ont rapidement donné lieu à la création d'un organisme indépendant pour les travaux de voirie : COPRO ou COntrôle de PROduits.

COPRO est né en 1983 de la fusion de deux groupes : le groupe des organismes publics, d'une part, et celui des entrepreneurs de travaux de voirie, d'autre part. Les deux groupes étaient représentés de manière paritaire au sein des conseils d'administration (c'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui). »

Quelle est la mission de COPRO ?

Dirk Van Loo : « COPRO est aujourd'hui reconnu par la plupart de ses « stakeholders » comme LE partenaire de référence en matière de qualité des produits, et plus précisément ce qui concerne les produits utilisés dans les travaux de voirie et d'infrastructures. COPRO est, pour beaucoup d'utilisateurs, de fabricants, d'organismes publics et d'experts, synonyme de fiabilité, d'impartialité et de qualité.

La mission de COPRO consistait - et consiste toujours - à organiser, coordonner, harmoniser et promouvoir la qualité dans le secteur du bâtiment. Il le fait grâce, plus particulièrement, à des contrôles de la qualité des produits de construction et, éventuellement, à leur transformation.

La philosophie de COPRO est la suivante : améliorer la qualité d'ensemble des projets de construction en veillant à ce que les produits de construction et applications bénéficient d'une plus-value conforme aux attentes. Cette valeur ajoutée est attestée par la certification et/ou le contrôle de ces produits et de leur application. »

En quoi consistent les services fournis par COPRO ?

Dirk Van Loo : « Toutes nos activités sont axées sur la promotion



Dirk Van Loo,
CEO

de la qualité des produits de construction. COPRO est un organisme de certification qui gère toutes les facettes de la certification, comme l'organisation de commissions sectorielles chargées d'élaborer des règlements et dispositions. C'est le cas pour les marques COPRO et BENOR, ainsi que pour les agréments techniques ATG.

En tant qu'organisme de certification, COPRO effectue aussi des contrôles chez les fabricants, est actif dans le marquage CE et a été reconnu comme « notified body ». Si le maître d'ouvrage d'un chantier le demande explicitement, COPRO vérifie aussi si la production en vue de ce chantier est conforme à la qualité demandée. »

Quels domaines spécifiques de l'industrie du bâtiment sont contrôlés par COPRO ?

Dirk Van Loo : « COPRO distingue cinq domaines : le béton (préfabriqué, prêt à l'emploi, routier),

l'asphalte (aussi bien les mélanges asphaltiques que les éléments constitutifs comme le bitume et les granulats asphaltiques), les granulats (naturels, recyclés et secondaires), le métal (glissières de sécurité, fonte) et les matériaux synthétiques (bagues en caoutchouc, dalles à gazon). Il existe aussi un secteur « divers », avec quelques produits spécifiques comme les marquages routiers et les pierres naturelles. Comme vous le constatez, la gamme est très étoffée et bénéficie d'une valeur ajoutée grâce à la certification. »

Quels sont les défis de demain ?

Dirk Van Loo : « L'administration n'a pas, ces dernières décennies, complété de manière structurelle le cadre technique pour l'exécution et la supervision des chantiers. On est donc confrontés à un manque chronique de contrôle des chantiers. Compte tenu, notamment, de ce fait, le recours à un tiers sera de plus en plus important. Les gens prennent de plus en plus conscience du fait que la qualité du produit n'est qu'une première étape pour un résultat final concluant. La conception, la production, le transport, la transformation, l'utilisation et l'entretien jouent au moins un rôle aussi important que l'aspect « prêt à l'emploi ». Les organismes de certification auront ainsi pour tâche de garantir un contrôle de qualité externe de ces tâches.

Last but not least, les gens s'intéressent de plus en plus à l'environnement et à la durabilité. Les consommateurs sont envahis par les labels écologiques et ne s'y retrouvent plus. Une rationalisation est nécessaire, y compris dans le secteur de la construction. Surtout lorsqu'on se dirige vers l'application de paramètres environnementaux comme critères d'attribution de marchés. »

Bert Verbeke